

## **ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11/01/2022,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>		<b>Date et lieu de naissance</b>		
CPARA220001	Madame	ASSANI	Naoumin	12/03/2001	Bandraboua
CPARA220002	Monsieur	BERTHET	Nicolas	10/02/2003	Aix-les-Bains
CPARA220003	Monsieur	DA COSTA	Maxime	01/01/2003	Aix-les-Bains
CPARA220004	Monsieur	DE OLIVEIRA	Maël	11/02/1998	Aix-les-Bains
CPARA220005	Madame	LABERENNE	Maëva	05/01/2004	Chambéry
CPARA220006	Madame	LEBSIR	Menel	26/08/1989	Chambéry



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

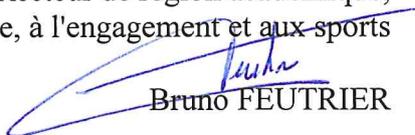
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CPARA220007	Madame	PREVOST	Emma	19/07/2002	Saint-Jean- de-Maurienne
CPARA220008	Monsieur	SERAIN	Charlie	10/01/2001	Chambéry

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 14/01/2022

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

  
Bruno FEUTRIER